

2013, une année charnière pour le SE-Unsa Mayotte

Un constat des dysfonctionnements scandaleux du traitement des ENT sur l'île - le SE-Unsa Mayotte désigne deux secrétaires chargés de ces questions

En septembre 2012, le SE-Unsa Mayotte crée un secrétariat « Agents non-titulaires » dans son organigramme.

Le constat est simple : les contractuels ne sont ni informés ni défendus sur des problématiques de base : signature des contrats, paiement des salaires ou des avances sur salaires, non droits aux indemnités chômage et à la retraite.

A partir de ces questions précises, le SE-Unsa Mayotte entreprend un travail de fond :

- 1 - Rencontrer les services du Rectorat pour comprendre une telle situation
- 2 - Rencontrer dans des réunions de travail le Vice-Recteur, la secrétaire générale et le DRH pour trouver des solutions
- 3 - Informer les contractuels sur le terrain de leurs droits et de leurs devoirs.

Dès janvier des réponses sont apportées aux ENT

- Mise en place d'un mémo à l'attention de tous les établissements de l'île pour indiquer la procédure précise pour la prise de fonction d'un contractuel à la rentrée 2013. Le but étant de simplifier la tâche des services pour accélérer les signatures de contrat et les mises en paiement des salaires.
- Mise en place d'un point accueil le mercredi au V.R pour les ANT administratifs et d'une ligne téléphonique spéciale.
- Mise en place d'un calendrier pour la normalisation du régime chômage des ANT du V.R avec Pôle Emploi.
- Ouverture d'une cotisation retraite rétroactive pour rattraper les retards des ANT du V.R.
- Assurance après du Préfet et du Vice-Recteur que l'indexation concernera également les contractuels de façon rétroactive à partir de janvier 2013.



L'important dossier des concours réservés

Fin décembre, l'ouverture du recrutement des ANT par concours réservés est enfin officialisée pour janvier 2013. Ce combat porté de haute lutte par le SE-Unsa depuis des années est enfin gagné malgré les oppositions et le double-discours de grand nombre d'organisations syndicales. Ces nouveaux concours concernent 176 enseignants sur l'île pour la session 2013.

Face à l'absence de formation prévue pour ces personnels, le SE-Unsa Mayotte propose 3 sessions de formation à la rédaction du RAEP, et une réunion d'informations pour l'épreuve d'admission. Ces moments forts de rencontres et de mutualisation permettent à chaque candidat de trouver des réponses à leurs questions, et surtout de se sentir moins seul. 50

collègues auront participé à ce dispositif d'aide aux concours réservés.

Dans le même temps, Le SE-Unsa Mayotte suit avec une attention quotidienne les cas particuliers de collègues éligibles puis non-éligibles au réservé ; d'autres sans convocation avant leur départ pour la métropole ; d'autres enfin, bloqués par les services du V.R alors qu'un décret national oblige depuis le 19 avril de laisser le soin à la DRH seulement du MEN à Paris, de décider ou non de l'éligibilité d'un candidat au concours réservé.

Pour terminer le SE-Unsa Mayotte a obtenu du V.R une prise en charge des frais de déplacement des ENT en déplacement en métropole pour le concours réservé ; au même titre que les ENT candidats aux concours internes. Au contraire de ce que beaucoup pensait, ce

n'était pas une chose acquise au départ. Il a fallu intervenir au plus haut niveau pour que cette question soit éclaircie et résolue. Afin de contrer les disparités de traitement, seul le SE-Unsa est intervenu pour que les candidats soient rendus éligibles par la DRH du MEN et non pas par les rectorats. Nos secrétaires nationaux ont pris leurs responsabilités et ont obtenu les réponses attendues. Toujours dans cette logique, Le SE-Unsa

national est intervenu auprès de la division des concours pour que les publications des résultats d'admission sur le portail Publinet soient fermes et définitives. En aucun cas, les candidats proclamés admis ne doivent être victimes des errements de l'administration : 2 candidates de Mayotte ont ainsi été justement confirmées dans leur réussite au concours. Le SE-Unsa Mayotte est fier de ce résultat.

Les chantiers à venir : la 2^{ème} session des concours réservés et surtout la question des règles de mutation à l'intra des ENT

Outre le suivi des dossiers retraites et chômage, il va de soi qu'une réunion de travail avec les services du VR aura lieu pour mettre en place des procédures claires pour la 2^{ème} session des concours réservés : préparation aux concours, informations pour la prise en charge des frais et pour les congés administratifs, validation des services pour l'éligibilité. Il faut en effet que tout apparaisse en transparence dans l'intérêt de tous.

Egalement au chapitre des chantiers à venir, la question des mutations à l'intra des personnels non titulaires doit être abordée : avec 35% des personnels enseignants sur l'île, ce corps des non titulaires n'est plus une « variable d'ajustement ». Il mérite des règles claires et connues de tous. Ce n'est absolument pas le cas à l'heure actuelle. Un travail est déjà en route pour faire changer cet état de faits.

Suivi des affectations sur poste à l'année en CCP de juillet



Malgré une absence à la commission consultative paritaire pour les enseignants non titulaires, le SE-Unsa Mayotte a préparé les dossiers en amont avec les services du VR de sorte de contenter tous les collègues qui l'avaient mandaté pour les affectations de la rentrée 2013.

Préparation de la rentrée 2013 : des avancées significatives dans le suivi des contractuels

Les 2 secrétaires généraux et la secrétaire des non-titulaires ont travaillé avec le vice-Recteur et son secrétaire général sur les questions relatives à la rentrée. Le SE-Unsa Mayotte tient à souligner les efforts du VR dans la prise en compte des besoins spécifiques des enseignants non titulaires : deux journées seront consacrées à l'information détaillée des droits et des devoirs de nos collègues nouvellement nommés. Des contacts seront pris avec les services pour accélérer le

traitement des dossiers de prise de fonction dans les établissements. De même, les IPR et les conseillers pédagogiques proposeront quelques conseils pour les premiers contacts sur le terrain avec les classes. Un plan de formation pour les contractuels est également mis en place ; avec en particulier des préparations aux concours de recrutement. Cette évolution va dans le bon sens.

Eric Hourcade, secrétaire général du SE-Unsa Mayotte
Nacéra Hourcade, secrétaire ANT du SE-Unsa Mayotte

Mon info NonTit.



Je souhaite mieux connaître le Se-Unsa et recevoir gratuitement des documents de présentation*

ou



Je souhaite recevoir gratuitement toutes les informations mails du SE-Unsa Mayotte

ou



Je souhaite adhérer au SE-Unsa Mayotte et être contacté par mon délégué d'établissement ou la section académique

alors... Contactez-nous par mail : 976@se-unsas.org

* Dans la limite des capacités d'envoi de la section

Mon choix c'est l'Unsa!



<http://sections.se-unsas.org/976>



Contractuels : chronologie des actions du SE-Unsa Mayotte

Septembre : le SE-Unsa Mayotte nomme deux secrétaires pour les non-titulaires.

Octobre : réunion avec le vice-recteur pour la question des prises de service des contractuels (PV d'installation, contrat, mise en paiement des salaires) et pour la question des cotisations retraite et chômage.

19 décembre : le SE-Unsa national constate enfin la publication du décret promulguant l'ouverture dès janvier 2014 d'une vague de recrutement par concours réservé sur 4 sessions. Cette disposition a été défendue par le SE-Unsa (et le SGEN) contre l'avis de la FSU qui s'y est toujours opposée. Ce dispositif de concours réservé entraine dans le champ d'application de la loi Sauvadet qui vise à réduire la précarité dans la fonction publique.

14 janvier : communication aux médias, aux établissements de l'ouverture de la première des 4 sessions de concours réservés.

Février : réunion avec le vice-recteur pour le suivi des dossiers chômage et retraite des contractuels.

30 janvier à fin février : organisation de 3 stages de préparation à l'épreuve d'admission aux concours réservés aux collèges de Bandré, Passamainty, et M'Tsangamouji : 70 candidats y participeront.

21 mars : intervention de la section auprès du v-r pour repousser la date de validation des services pour l'éligibilité des candidats aux concours réservés. Le V-R accepte de repousser cette date d'une semaine.

28 mars : annonce à Paris par la commission de suivi des concours du 28 mars que les jurys se rapprocheraient des DOM/TOM afin de permettre à leurs candidats d'éviter un déplacement onéreux en métropole.

29 mars : Publinet contredit cette disposition en convoquant les candidats aux épreuves d'admission en métropole.

30 mars : Intervention du SE-Unsa National à la demande de la section auprès du MEN.

31 mars : A notre demande, M. le vice-Recteur propose un paiement échelonné du billet d'avion aux candidats, le temps que le remboursement soit opéré.

15 avril : le SE-Unsa National obtient seul de la DGRH que l'éligibilité aux concours réservés soit visée à Paris et non plus dans les académies d'origine des candidats.

23 avril : refus du v-r d'autoriser, la veille de son départ en avion, une candidate au concours réservé de professeur certifié à se rendre en métropole pour l'oral.

25 avril : intervention du bureau du SE-Unsa Mayotte auprès du V-R. La candidate obtient l'autorisation de se rendre à son concours. Cette candidate obtiendra son CAPES.

Mai : suivi des dossiers remboursement des frais d'avion pour les candidats.

15 juin : rencontre avec le V-R pour la question de l'indexation des contractuels.

Fin juin : publication définitive des résultats des concours réservés pour les candidats de Mayotte.

Fin juin, début juillet : suivi des dossiers de mutations des collègues non-titulaires sur les 2 premières vagues d'affectations.

27 Juin : réunion de travail avec le V-R pour la préparation de la rentrée pour les non-titulaires. Poursuite de l'étude des dossiers retraites et chômage des non-titulaires de l'île.

Fin juillet : préparation de la 3^{ème} vague d'affectation des enseignants non-titulaires ; suivi des dossiers des contractuels qui ont sollicité la section.

Légende :

v-r vice-rectorat;

V-R Vice-Recteur;

MEN Ministère de l'Education Nationale





Bulletin d'adhésion NON TITULAIRES

**COTISATIONS
2013-2014**



**Crédit d'impôt
66 % du montant de votre
cotisation**

NON TITULAIRES

E.V.S.	ASSISTANT D'EDUCATION	VACATAIRE	CONTRACTUEL		
			indice <400	500	indice >500
50	72	41	103	134	165

Renouvellement d'adhésion **Nouvel(le) adhérent(e)** **Actif(ve)** **Retraité(e)**

Nom d'usage: Prénom :

Nom de naissance : Né(e) le :

Adresse personnelle:

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Adresse mél personnelle :

Adresse lieu d'exercice:

.....

NON-TITULAIRE:

Enseignant, CE, CPE (précisez):

Vacataire Contractuel

Autres (AED...) (précisez les fonctions):

Temps complet

Temps partiel%

CLM, CLD, CFA

Montant de la cotisation :

Mode de paiement: Chèque

Renouvellement du prélèvement automatique fractionné

Prélèvement automatique fractionné : 1^{ère} demande

Pour une 1^{ère} demande : signer l'autorisation de prélèvement et joindre un RIB

J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous communiquer des informations syndicales susceptibles de vous concerner. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

**A retourner à : Guido CARRASCO (trésorier SE-Unsa Mayotte)
13, Jardins du Collège - 97600 MAMOUDZOU**

Mon choix c'est l'Unsa!

<http://sections.se-unsa.org/976>

